



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Comores

Question écrite n° 9170

## Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le dossier comorien. En effet, les Comores sont certainement l'un des pays de la planète qui a connu la plus grande instabilité politique et le plus grand nombre de coups d'Etat depuis son indépendance. Ces dernières années, la République fédérale islamique des Comores a connu des tensions si vives qu'elles ont abouti à une scission entre l'île d'Anjouan et les deux autres qui composent cet Etat (Grande Comore et Mohéli). Depuis la sanglante « affaire de l'île d'Anjouan », une chape de silence semble s'être abattue sur le dossier comorien. C'est pour cette raison qu'elle lui demande, à la fois, de lui faire le point sur la situation politique actuelle de cet Etat, et de lui indiquer la position que le Gouvernement entend adopter au sujet du dossier comorien.

## Texte de la réponse

La France suit avec une attention particulière la situation aux Comores. Ce pays traverse une double crise institutionnelle et séparatiste depuis la déclaration d'indépendance de l'île d'Anjouan en 1997. Un processus de réconciliation a été mis en place avec l'aide de la communauté internationale dans le cadre de l'accord dit de « Fomboni ». Membre du comité de suivi de cet accord, la France, avec d'autres représentants de la communauté internationale dont l'Union africaine et l'Organisation internationale de la francophonie, soutient ce processus. Une constitution de type fédéral a été adoptée par référendum (le 23 décembre 2001) instituant « l'Union des Comores » ainsi que les lois fondamentales pour chacune des trois îles. Les exécutifs ont été mis en place (un président pour l'Union et un président par île), dans le cadre des élections présidentielles du printemps 2002 validées par la communauté internationale. La poursuite du processus passe par la tenue des élections législatives destinées à mettre en place une assemblée au niveau de l'Union et une assemblée dans chacune des îles. Le processus de réconciliation se heurte depuis plusieurs mois à des conflits de répartition de compétences entre l'Union et les îles qui bloquent la convocation des élections. Soucieuse de favoriser le règlement de cette crise, la France, en liaison avec la communauté internationale et notamment l'Organisation internationale de la francophonie, ne ménage pas ses efforts pour rapprocher les points de vue entre les parties comoriennes. La France a notamment fourni plusieurs expertises techniques (dans les domaines des finances publiques et de la sécurité) pour permettre au comité de suivi de rédiger des projets de lois organiques de répartition des compétences qui devraient être soumis au vote des futures assemblées. Des propositions ont été faites dans plusieurs domaines et un projet de budget commun pour 2003 a été élaboré avec l'aide du FMI. La France estime que l'achèvement du processus de réconciliation passe par la tenue des élections législatives.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9170

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 23 décembre 2002, page 5045

**Réponse publiée le** : 24 février 2003, page 1381